

tenue sous la présidence de Monsieur SABROUX, assisté(e)
de Monsieur CONNIN et Madame THERBY-VALE, Conseillers
En présence de Madame PATER RP, Rapporteur public
Madame ISMAËL, Greffier

09 heures 30

01) DOSSIER N° 19758 RAPPORTEUR : Monsieur Didier SABROUX

Titre de l'affaire Madame R. demande au tribunal de lui accorder une carte de séjour temporaire

Nom des parties

Demandeur Madame J.

Défendeur PREFET DE LA GUADELOUPE

Représentants des parties

Maître DAHOMAS Johanne (Cour)

03) DOSSIER N° 191019 RAPPORTEUR : Monsieur Didier SABROUX

Titre de l'affaire M. A. demande au T.A. 1°/ d'annuler la décision du refus de séjour du S/Prefet de Pointe à Pitre du 1er juillet 2019 2°/ d'annuler l'obligation de quitter le territoire et son délai 3°/ d'annuler l'interdiction de revenir sur le territoire 4°/ d'enjoindre le S/Prefet de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour

Nom des parties

Demandeur Monsieur A.

Défendeur PREFET DE LA GUADELOUPE

Observateur M. L.

Représentants des parties

Maître MATHURIN-KANCEL Johanna (Cour)

05) DOSSIER N° 20593 RAPPORTEUR : Monsieur Didier SABROUX

Titre de l'affaire Madame C. demande au tribunal d'annuler l'arrêté Préfectoral n°2020/986 du 29 juin 2020 lui refusant le séjour, l'obligeant à quitter le territoire français sous trente jours et lui interdisant le retour pendant un an.

Nom des parties

Demandeur Madame C.

Défendeur PREFET DE LA GUADELOUPE

Représentants des parties

Maître LACAVE Clodine

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 20604	RAPPORTEUR : Monsieur Didier SABROUX
Titre de l'affaire	Monsieur E Ë demande au tribunal 1/ d'enjoindre le Préfet de la Guadeloupe de réexaminer son dossier 2/ délivrer un titre provisoire 3/ de retenir que l'avis du Collège des médecins de l'OFII constate que sa pathologie chronique qui nécessite des soins constants ainsi que des précaution sclimatiques risque d'entraîner des complications d'une exceptionnelle gravité faute de prise en charge médicale et de soins- 4/ de tenir compte du dangerconstitué par un long déplacement pour un tel malade vulnérable dans la période pandémique actuelle- 5/ dire qu'il présente les conditions d'obtention du titre de séjour visé par l'articleL.311-11-11du CESEDA (arrêté n°2020/379 du 13/02/2020)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur O Ë	Maître LACAVE Clodine
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
07)	DOSSIER N° 20608	RAPPORTEUR : Monsieur Didier SABROUX
Titre de l'affaire	Monsieur A Ë demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2020/144 du 16 juin 2020 lui refusant de séjour, l'obligeant à quitter le territoire français et fixant le pays de destination	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur U Ë	ARISTIDE SARAH (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
08)	DOSSIER N° 20609	RAPPORTEUR : Monsieur Didier SABROUX
Titre de l'affaire	Monsieur O Ë demande au tribunal d'annuler l'arrêté n°2020/868 du 15 juin 2020 lui refusant de séjour, l'obligeant à quitter le territoire français sous 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur O Ë	Maître COTELLON Nicole (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

09 heures 30

11)	DOSSIER N° 20687	RAPPORTEUR : Monsieur Didier SABROUX
Titre de l'affaire	Mme S... demande au tribunal d'annuler l'arrêté N°RF/2020/965 pris le 29/06/2020 par Monsieur le sous-préfet Jean-Michel JUMEZ par délégation du préfet, refusant de lui délivrer un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire français et lui interdisant de revenir sur le territoire français pendant 1 an.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur S...	Monsieur S...
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
12)	DOSSIER N° 20700	RAPPORTEUR : Monsieur Didier SABROUX
Titre de l'affaire	Madame L... demande au tribunal d'annuler l'arrêté préfectoral RF/n°2020/934 du 26 juin 2020 lui interdisant le séjour et l'obligeant à quitter le territoire français sous 30 jours.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame B...	NAVIN PRISQUE (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
13)	DOSSIER N° 20796	RAPPORTEUR : Monsieur Didier SABROUX
Titre de l'affaire	Mme K... demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2020/1037 en date du 3 juillet 2020 du préfet de la Guadeloupe lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire avec délai de départ	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame K...	NAVIN PRISQUE
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

09 heures 30

14)	DOSSIER N° 20753	RAPPORTEUR : Monsieur Didier SABROUX
Titre de l'affaire	Madame JEANNE EPOUSE ELLI demande au tribunal d'annuler l'arrêté préfectoral RF n°2020/1109 du 9 juillet 2020, lui refusant le séjour, l'obligeant à quitter le territoire français sous 30 jours et lui interdisant le retour pour une durée de 1 an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame JEANNE EPOUSE ELLI	DIALLO BABACAR (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
15)	DOSSIER N° 20798	RAPPORTEUR : Monsieur Didier SABROUX
Titre de l'affaire	M. RICHARD demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2020/1063 du 9 juillet 2020 du préfet de la Guadeloupe lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur RICHARD	ARISTIDE SARAH (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
16)	DOSSIER N° 20802	RAPPORTEUR : Monsieur Didier SABROUX
Titre de l'affaire	M. PIERRE demande au tribunal d'annuler n° 2020/191 du 27 août 2020 du préfet de la Guadeloupe lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P...	Monsieur P...
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

Arrêté le 12/04/2021

Le président du tribunal